



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-sixième session

Rome, 24-28 avril 2017

Année internationale des camélidés

Résumé

Le Directeur général a reçu une demande de l'État plurinational de Bolivie tendant à la célébration d'une Année internationale des camélidés, pour examen lors de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture (septembre 2016).

Les camélidés constituent le principal moyen d'existence de millions de familles vivant dans les environnements les plus inhospitaliers de quelque 90 pays de la planète. Ces animaux jouent un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire et la nutrition car ils sont la principale source de protéines pour les populations autochtones de différentes régions du monde. Ils fournissent aussi des fibres et des engrais organiques, constituent un moyen de traction et de transport et sont indispensables pour certains modes de vie pastoraux nomades. Reconnaisant l'importance des camélidés au regard de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et des moyens de subsistance, en particulier dans les zones arides, le Comité de l'agriculture s'est dit favorable au principe de la célébration d'une Année internationale des camélidés¹. En conséquence, le Conseil, à sa cent cinquante-cinquième session, a reconnu l'importance des camélidés pour la sécurité alimentaire et s'est dit à son tour favorable au principe de la célébration d'une Année internationale des camélidés, tout en prenant note du fait que de plus amples informations étaient nécessaires et que la proposition serait présentée au Conseil à sa cent cinquante-sixième session, en avril 2017, pour examen².

On trouvera dans le présent document un résumé des possibilités et des avantages que la proclamation d'une Année internationale des camélidés pourrait offrir en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs stratégiques de la FAO. On y trouvera aussi une proposition de résolution, à l'annexe, pour examen par le Conseil.

¹ COAG/2016/17 et C 2017/21.

² CL 155/REP.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



ms793

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité:

- a) à examiner la proposition de proclamation d'une Année internationale des camélidés et à donner les indications sur une année opportune, en notant que l'année 2024 pourrait être choisie, conformément à la Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales;
- b) à adresser une recommandation à la Conférence, pour décision à sa trente-huitième session.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Berhe Tekola

Division de la production et de la santé animales

Tél: +39 06570 53371

I. Historique

1. Les efforts que la FAO a déjà consacrés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le Programme 2030 se sont traduits par des années internationales qui, ces dix dernières années, ont été un succès. En particulier, la célébration d'années internationales liées aux mandats de la FAO a contribué à la diffusion de bonnes pratiques qui se sont transformées en actions concrètes en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'élimination de la faim.
2. Les camélidés contribuent grandement à la réduction de l'extrême pauvreté (ODD 1) et à la lutte contre la faim (ODD 2) dans les régions où on les trouve. Les produits et les services que fournissent les camélidés (viande, lait, fibres et moyens de traction et de transport) aident à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliorent les moyens d'existence des communautés concernées. L'élevage de camélidés est aussi lié à l'autonomisation des femmes (ODD 5), qui participent à la transformation des fibres des animaux, à leur commercialisation et aux activités pastorales.
3. Les camélidés jouent un rôle fondamental dans l'utilisation durable des écosystèmes terrestres (ODD 15) et permettent par conséquent de lutter contre la désertification, d'enrayer et d'inverser le processus de dégradation des terres et de freiner l'appauvrissement de la diversité biologique.

II. Vue d'ensemble

4. Les camélidés constituent le principal moyen d'existence de millions de familles vivant dans les environnements les plus inhospitaliers de quelque 90 pays de la planète, où la plupart des autres animaux d'élevage ne pourraient pas survivre. Bien adaptés à ces environnements et à la variabilité du changement climatique, ils fournissent des services écosystémiques essentiels.
5. Les camélidés sont une source de protéines majeure dans l'ensemble de la haute cordillère des Andes, ainsi que dans la majorité des déserts d'Afrique et d'Asie. Leur viande et le lait des femelles assurent l'alimentation quotidienne de millions de personnes. Ils fournissent aux populations autochtones des fibres pour la réalisation de vêtements, des engrais organiques qui garantissent une production agricole de subsistance et servent de moyens de traction et de transport pour les produits et les personnes.
6. Les chameaux (domestiques ou sauvages) et les dromadaires sont indispensables à la vie pastorale nomade, rythmée par les déplacements vers de nouveaux pâturages, car ils sont utilisés comme bêtes de somme. Ils sont surnommés les «vaisseaux du désert» en raison de leur capacité à parcourir de grandes distances sans boire pendant de longues périodes.
7. Les quatre espèces de camélidés d'Amérique du Sud (lama, alpaga, vigogne et guanaco) sont considérées comme les seules espèces de mammifères indigènes du continent. Elles représentent un élément symbolique important de l'identité culturelle des populations autochtones ancestrales.

III. L'objectif du programme

8. Le but de l'Année internationale est de sensibiliser l'opinion publique et les gouvernements sur l'intérêt de reconnaître et d'apprécier l'importance économique et sociale des camélidés dans la vie des communautés très vulnérables à l'extrême pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, et susceptibles d'y être exposées.
9. Une plus grande attention portée aux camélidés et une exploitation améliorée des produits et des services que l'on en tire (viande, lait, fibres, moyens de traction et de transport) pourraient contribuer à faire baisser l'extrême pauvreté en accroissant les revenus et les ressources, garantir des moyens d'existence durables et réduire la faim et la malnutrition dans des zones aux conditions climatiques extrêmes.

IV. Activités

10. Les enseignements tirés des activités mises en œuvre dans le cadre des années internationales précédentes contribueront à la mise au point d'un programme d'action et d'activités à exécuter aux niveaux local, national, régional et mondial, ainsi qu'à l'élaboration d'un calendrier des activités.

V. Année proposée

Conformément à la Politique de la FAO sur la proclamation et la célébration des années internationales (C 2013/LIM/15) «un intervalle minimal de deux ans doit être laissé entre deux années internationales», sachant que les États membres ont approuvé des exceptions à cette politique ces dernières années. Notant que le Conseil, à sa cent cinquante-cinquième session, tenue en décembre dernier, a approuvé un projet de résolution de la Conférence demandant que l'année 2020 soit déclarée Année internationale de la santé des végétaux et un deuxième projet de résolution de la Conférence appuyant la déclaration de l'année 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, il est proposé que l'année 2024 soit choisie pour être déclarée Année internationale des camélidés.

Année internationale des camélidés**Projet de résolution****La Conférence,**

Notant que les camélidés constituent les principaux moyens d'existence de millions de familles pauvres qui vivent dans les écosystèmes les plus hostiles de la planète, et qu'ils contribuent à la lutte contre la faim (ODD 2), à la réduction de la pauvreté extrême (ODD 1), à l'autonomisation des femmes (ODD 5) et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres (ODD 15);

Sachant que, pour les communautés autochtones, les camélidés sont une source majeure de protéines, de fibres pour les vêtements et d'engrais pour la production agricole, dans l'ensemble des hauts plateaux des Andes, en Amérique du Sud, ainsi que dans la majorité des déserts d'Afrique et d'Asie;

Sachant que les camélidés d'Amérique du Sud sont des mammifères indigènes remarquables qui constituent un élément symbolique important de l'identité culturelle des communautés autochtones ancestrales d'éleveurs pastoraux;

Affirmant que les camélidés peuvent jouer un rôle fondamental face aux effets du changement climatique, en particulier dans les zones arides et semi-arides, et qu'il est extrêmement important, pour les moyens d'existence des communautés qui en sont tributaires, de promouvoir les produits et services qu'ils fournissent, par la reconnaissance, le plaidoyer et l'appui;

Rappelant qu'il faut sans plus attendre amener le public à prendre conscience de l'importance des camélidés pour la sécurité alimentaire et les fonctions écosystémiques, et promouvoir les initiatives en faveur d'une meilleure gestion des camélidés afin de contribuer aux objectifs de développement durable convenus par l'Organisation des Nations Unies;

Persuadée que la célébration d'une Année internationale des camélidés permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques des camélidés, et de susciter une prise de conscience du rôle important que jouent ces animaux face à des fléaux d'envergure mondiale, y compris la faim, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement;

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la mise en œuvre de l'Année internationale des camélidés doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris de la part du secteur privé;

Prie le Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'année 2024 Année internationale des camélidés à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.